

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, Ecuier, député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Sir HENRY CHARLES KRITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Cain et Calnstone dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce SEIZIÈME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-cinq et de Notre Règne la quarante-neuvième.

Par ordre,

RICHARD POPE,  
*Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.*

## CANADA.



JOHN J. MCGEE,  
*Député-Gouverneur.*

[L. S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Aimés et Fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

### PROCLAMATION.

**A**TTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au deuxième jour du mois de janvier courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le TREIZIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.